

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 12 novembre 2019

CP2019_11_40
id. 4877

Le 12 novembre 2019, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ

Absent(s) représenté(s) :

M. BESIERS (pouvoir à M. HENRYOT), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme NEGRE)

Absent(s) :

Mme CABOS, M. DESCAZEAUX, M. WEILL

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**QUALIFICATION DES SITES DE VISITES
COMMUNE DE GRISOLLES**

La loi NOTRe définit un champ de compétence partagé pour le tourisme au titre duquel le Département est habilité à poursuivre directement son soutien aux activités touristiques tant qu'elles n'ont pas une finalité d'aide aux entreprises.

C'est ainsi qu'un nouveau schéma départemental de développement du tourisme et des loisirs a été approuvé lors de la session du 28 juin 2017 par l'Assemblée départementale pour la période de 2017 à 2021.

Les politiques d'investissement en matière de tourisme se déclinent sur les axes suivants :

- aides à la structuration et au renforcement des offres et pôles touristiques,
- aides à la qualification des sites de visites, étude et création de pôles thématiques,
- aides à la qualification des hébergements touristiques sous maîtrise d'ouvrage publique,
- aides au renforcement de l'organisation partenariale de la mise en réseau, formation et outils en direction des offices de tourisme.

Dans ce contexte, la politique d'aide à la qualification de sites de visites permet de soutenir les projets d'appui à la structuration de pôles thématiques confortant l'offre de visites ainsi que la mise en place de dispositif d'appui pour l'adaptation, la modernisation et l'accueil dans les sites publics.

Ils concernent :

- appui à l'étude (muséographie, scénographie) avec un taux de subvention départementale fixé à 30 % du montant de la dépense subventionnable plafonnée à 10 000 € HT,
- aide à l'investissement (interprétation, outils numériques, traduction de visites...) avec un taux de subvention départementale fixé à 30 % du montant de la dépense subventionnable plafonnée à 15 000 € HT.

Il est proposé d'examiner le dossier de demande de subvention suivant.

Porteur de projet : commune de Grisolles
Réalisation d'une visite interactive du
patrimoine liée à la Garonne le long des sentiers
(dossier 00001200)

*** Présentation du projet :**

Il s'agit d'un projet innovant "vivez Garonne !", porté par les communes de Grisolles et Verdun-sur-Garonne dans le cadre de l'appel à projets national 2019/2020

portant sur "la Garonne" et cofinancé par les fonds européens FEDER. Il s'articule autour de trois sentiers ponctués par la création de 3 belvédères proposant des vues différentes sur le fleuve de la Garonne. Les deux communes se sont associées pour remettre "la Garonne" au cœur de leurs politiques publiques.

En menant un travail d'animation, de valorisation, de sensibilisation et d'appropriation du fleuve et de son environnement auprès de tous les publics, une dynamique sera impulsée pour nourrir des réalisations concrètes. Pour cela, un important travail de co-construction et de concertation est prévu en amont avec les habitants.

Ces travaux, destinés à valoriser l'étude de perception des habitants sur « la Garonne », serviront de support à la réalisation des actions suivantes :

- recueil de paroles mémoires des habitants à valoriser via l'action "Reportage radio ou film",

- animation de 6 sculptures présentes sur les 3 sentiers afin de permettre aux visiteurs de découvrir la réalité augmentée via l'application smartphone et des bornes flashcode.

*** Calcul de l'aide départementale :**

Le coût de la mise en place de la visite interactive est estimé à 18 889 € HT soit 22 667 € TTC. Il peut être accordé pour ce projet, une aide de 4 500 € calculée au taux de 30 % sur une dépense subventionnable plafonnée à 15 000 € HT. Le plan de financement du programme global est le suivant :

- FEDER (30 %)	45 491 €
- Etat (20,8 %)	31 540 €
- Région Occitanie (13 %)	19 713 €
- Subvention du Département (16,2 %)	24 579 €
dont 4 500 € au titre de la politique d'aide à la "qualification des sites de visites"	
- Autofinancement (20 %)	30 315 €

Total	151 638 €

Il est demandé de délibérer quant à l'octroi d'une subvention de 4 500 € (30 % de la dépense subventionnable plafonnée à 15 000 € HT) à la commune de Grisolles pour son projet de création d'une visite virtuelle.

Autorisation de Programme 2019	15 000 €
Engagement aux précédentes commissions	7 500 €
Engagement à la présente Commission	4 500 €
Disponible sur l'exercice 2019	3 000 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu le schéma départemental de développement du tourisme et des loisirs 2017 à 2021,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées, au titre de la politique en matière de qualification des sites de visites, l'attribution d'une subvention départementale à la commune de Grisolles pour un montant de 4 500 €, pour la réalisation d'une visite interactive du patrimoine liée à la Garonne le long des sentiers ;
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 20421, sous-fonction 94 (TSVI) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC